RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

N° 930/Huiss.

OBJET:
Prestations supplémentaires.

Astrida, le 30 avril 1951.

Monsieur le Vice-Gouverneur Général,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe 2 déclarations de créance pour prestations supplémentaires.

Veuillez agréer, Monsieur le Vice-Gouverneur Général l'assurance de ma haute considération.

L'Agent Territorial Principal, Ch. LEES,

A Monsieur le Vice-Gouverneur Général du Congo Belge,
Gouverneur du Ruanda-Urundi
à
U S U M B U R A .

Sous le couvert de Mr. l'Administrateur de Territoire à ASTRIDA.